



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

Paris, le 24 novembre 2011

**Direction générale de la mondialisation,
du développement et des partenariats**

Direction des politiques de mobilité et
d'attractivité

**Sous-direction de l'enseignement
supérieur**

N° 3178 DGM/ATT/UNIV

Objet : Portail Ariane

Monsieur le Président,

Je souhaite appeler votre attention sur la mise en place par le Centre de crise du Ministère des Affaires étrangères et européennes, après consultation de la C.N.I.L, d'un portail Internet dénommé « Ariane » qui permet à nos concitoyens se rendant à l'étranger, soit à titre temporaire, soit pour un séjour de plus longue durée, de déclarer gratuitement et facilement leur déplacement à l'étranger quel qu'en soit l'objet : séjour d'étude, stage en entreprise ou à finalité linguistique, mission professionnelle, voire séjour touristique prolongé dans un pays dit sensible.

Ce dispositif, sans avoir été conçu spécifiquement pour un public étudiant le concerne tout naturellement. Accessible à partir de la rubrique « Conseils aux voyageurs » du site Web du ministère des Affaires étrangères et européennes France Diplomatie (www.diplomatie.gouv.fr), il permet aux usagers de signaler leurs coordonnées à l'étranger (adresse de résidence provisoire ou lieux de séjour successifs, numéro de téléphone ou de Smartphone). Les utilisateurs peuvent également désigner comme référent une personne demeurant de façon permanente en France ; en cas d'urgence cette information permet à la cellule de crise du ministère de donner, d'obtenir ou de recouper avec ce référent, les informations relatives au voyageur. D'une façon plus générale et en cas de situation de crise dans un pays étranger ou de catastrophe naturelle, Ariane permet de recenser l'ensemble des utilisateurs de ce portail et de les joindre dans l'hypothèse où des secours sont organisés.

Pour les nationaux qui séjournent sur une période de plus de 6 mois les indications mentionnées sur France Diplomatie engagent les personnes concernées à s'inscrire au Registre des Français à l'étranger, même si cette démarche n'est pas obligatoire. Ce faisant, les personnes inscrites sur ce registre sont connues de nos services consulaires qui peuvent leur apporter assistance en cas de besoin.

.../...



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

Le Ministère des Affaires étrangères et européennes serait reconnaissant à votre Conférence, de bien vouloir assurer la diffusion de cette information à vos établissements adhérents, en les invitant à la relayer auprès des étudiants susceptibles d'effectuer dans le cadre d'un programme d'échanges ou à titre personnel, une mobilité.

Vous en remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Eric LAMOUROUX
Sous-directeur de l'enseignement supérieur

Monsieur Louis VOGEL
Président de la Conférence
des Présidents d'Université
103 Bd St Michel -75005 PARIS

Cqué : M. Jean-Pierre GESSON